

pas s'installer.

parlonsen.be

EN PARLER À UN PSYCHOLOGUE CONVENTIONNÉ, ÇA PEUT AIDER. JUSQU'À 10 SÉANCES **GRATUITES** POUR LES MOINS DE 24 ANS.



1 Belge sur 4 souffre de troubles de santé mentale à un moment ou à un autre de sa vie. Vous n'êtes pas seul, parlez-en avec vos proches. Ces troubles psychologiques persistent ou s'aggravent ? Il existe des interventions communautaires gratuites permettant d'apprendre à gérer ces sentiments. Vous pouvez également vous adresser à un psychologue ou à un orthopédagoque clinicien conventionné pour des séances de groupe individuelles. En parler à un professionnel (conventionné ou non) peut aider. La première séance avec un professionnel conventionné est gratuite et permet de définir le nombre de séances dont le patient aura besoin.